

NANTES, le 12 octobre 2020

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs

Réf. : LLR/DA n°42.20/21

Madame, Monsieur, Le Président,

La saison 2020-2021 que nous entamons coïncide avec le début d'un nouveau mandat pour les instances régionales. Il conviendra donc de désigner, lors de notre prochaine assemblée générale électorale qui se déroulera à Saint Nazaire le 28 novembre 2020, la nouvelle équipe dirigeante pour les 4 années à venir.

Lors de la mise en œuvre des nouveaux statuts régionaux en 2017, nous avons choisi de fonctionner en scrutin de liste.

Ainsi, en application de ces statuts, le dépôt des listes de candidatures doit être fait au siège du Comité régional pour le 28 octobre 2020 dernier délai.

Les modalités de constitution sont décrites à l'article 10 de nos statuts, complétées de l'article 3.F du règlement intérieur.

Nous vous joignons ces documents en annexe.

Nous vous souhaitons la meilleure saison possible, malgré les contraintes et difficultés que nous imposent la pandémie Covid-19 qui sévit encore actuellement.

Bien cordialement,



Luc LE ROY